

Nicolas Herzog crée le cabinet H₂O



Nicolas Herzog annonce la création du cabinet H₂O spécialisé dans les domaines du droit du numérique, du droit de la propriété intellectuelle, du droit des médias, du droit commercial et du droit des assurances.

Les quatre avocats d'H₂O traitent également des problématiques liées aux données personnelles et aux cyber-risques. H₂O intervient, aussi bien en conseil qu'en contentieux, pour une clientèle composée d'entreprises de toutes tailles dans des secteurs aussi variés que l'industrie, les services, les médias et la culture, les compagnies d'assurances, les

organismes représentatifs de professions réglementées et les administrations et organismes publics. **Nicolas Herzog**, associé fondateur du cabinet, a débuté sa carrière chez Vaughan Associés, avant de rejoindre Racine. Trois ans plus tard, en 2013, il intègre de nouveau Vaughan Associés en qualité d'associé. ■

L'ACTUALITÉ DES COUNSELS

- **Bredin Prat** annonce la nomination de trois nouveaux conseils. **Anne Robert** est spécialisée en fiscalité des transactions, et intervient également dans le cadre de contrôles et de contentieux fiscaux. Après avoir rejoint Bredin Prat en 2007, Anne Robert a été détachée au sein du bureau new-yorkais de Cravath, Swaine & Moore de 2009 à 2010. Spécialisé en régulation bancaire et financière, **Mathieu Françon** conseille principalement des groupes bancaires et d'autres institutions financières et les représente auprès de leurs autorités régulatrices, ainsi que devant les juridictions françaises et communautaires. Après avoir rejoint Bredin Prat en 2010, il a été détaché au sein du bureau new-yorkais de Cravath, Swaine & Moore de 2013 à 2014. Expert des questions de financement, notamment de financements d'acquisitions, de financements à effets de leviers et de restructuration de dette, **Aurélien Jolly** a débuté sa carrière chez Clifford Chance. Il a ensuite exercé à Londres au sein des cabinets Simpson, Thacher & Bartlett et Allen & Overy avant de rejoindre Bredin Prat en 2011.
- **Aurélié Kamali-Dolatabadi** rejoint **Cohen Amir-Aslani** en tant que conseil responsable du pôle social. Elle accompagne et conseille des groupes internationaux, nationaux et des sociétés innovantes en matière de sauvegarde de l'emploi, contrats de travail et départs de cadres dirigeants, ainsi que sur les aspects sociaux des fusions-acquisitions. Elle a exercé au sein de De Pardieu Brocas Maffei, Arshut, Latham & Watkins, De Gaulle Fleurance & Associés, afin de devenir en 2013 associée de Fuchs Cohana Reboul & Associés.
- **Laura Kroop Delamarre** intègre **Cohen & Gresser** en qualité de conseil. Elle renforce ainsi l'équipe « *white collar defense* » du cabinet. Elle a débuté sa carrière en tant que *trial attorney* au sein du département de la justice américain avant de rejoindre le département arbitrage de Shearman & Sterling.
- **Dethomas Peltier Juvigny & Associés** annonce la nomination de **Dessislava Zadgorska** en tant que conseil. Elle traite, devant les juridictions étatiques et arbitrales, des litiges stratégiques en matière de responsabilité bancaire, de contentieux boursier et financier ainsi que des contentieux d'actionnaires, post acquisition et de gouvernance. Elle traite aussi de dossiers transnationaux relatifs aux investissements réciproques entre la France, la Russie, la Bulgarie et différents autres pays de l'Europe de l'Est. Elle a débuté chez Cotty Vivant Marchisio & Lauzeral, avant de poursuivre sa carrière au sein de Dethomas Peltier Juvigny & Associés.
- **Freshfields** promeut **Laura Asbati** en tant que conseil au sein du département finance. Elle conseille de nombreux groupes industriels et commerciaux, émetteurs, arrangeurs ou sponsors de premier rang en matière de financements structurés et d'opérations de marchés de capitaux, tant domestiques qu'internationaux, couvrant tous types d'actifs et de secteurs. Laura Asbati a rejoint Freshfields en septembre 2006.
- **FTPA** nomme **Mathilde Carle** conseil du département « droits incorporels ». Elle intervient tant en conseil qu'en contentieux en propriété intellectuelle, droit des médias, droit des nouvelles technologies et droit commercial, et plus particulièrement en droit des marques, droit d'auteur, droit de l'audiovisuel et concurrence déloyale.
- **Hogan Lovells** annonce la nomination de deux nouveaux conseils en contentieux et en corporate. **Sylvie Gallage-Alwis** traite particulièrement de contentieux commercial et de la responsabilité du fait des produits. Avec l'équipe du département contentieux, elle conseille aussi ses clients sur la conformité de leurs produits à la réglementation. **Patrice Navarro** accompagne ses clients sur toutes les questions liées à la protection des données et aux contrats commerciaux. Il a en particulier développé une forte expertise en matière de données de santé et de *digital health*. Avant de rejoindre Hogan Lovells, il a exercé pendant dix ans dans les départements nouvelles technologies et propriété intellectuelle de De Pardieu Brocas Maffei, Hoche et AyacheSalama.
- **Gaël Hichri** rejoint **Magenta** en qualité de conseil. Spécialiste du droit de la concurrence, il intervient en matière de pratiques anticoncurrentielles, notamment dans le cadre d'affaires d'ententes verticales et d'abus de position dominante, ainsi qu'en matière de pratiques restrictives de concurrence. Il conseille également quotidiennement des groupes industriels dans le cadre de l'organisation de leurs réseaux de distribution, de leurs politiques commerciales et tarifaires. Gaël Hichri a débuté sa carrière 2009 dans le département « droit de la concurrence - distribution - pharmacie » de Toison Villey Broud. En 2011, il rejoint le département « *antitrust & competition - regulatory* » d'Orrick Rambaud Martel.
- **Charles-Antoine Erignac** intègre **Willkie Farr & Gallagher** en tant que special european counsel au sein de l'équipe droit public. Il a développé une expertise en droit de l'énergie, surtout des énergies renouvelables ainsi qu'en droit de la concurrence lié à la sphère publique. Avant de rejoindre Willkie Farr & Gallagher, il était conseil chez King & Wood Mallesons. Charles-Antoine Erignac a précédemment exercé chez Weil Gotshal & Manges et Clifford Chance. ■